



## Cpi non fournie par concessionnaire

Par **berat**, le **12/06/2009** à **14:18**

Bonjour,

Il y a un mois j'ai acheté une voiture chez un concessionnaire. A la livraison, il ne m'a pas fournie le certificat d'immatriculation provisoire (CPI) mais juste la copie des informations qu'il a fournies à la préfecture de police.

Il m'a précisé que la carte grise me parviendra par courrier. Je lui fais remarquer que mon adresse fournie à la préfecture était incomplète et qu'elle ne me parviendra pas.

Il m'a précisé qu'il ne pouvait rien faire et que c'était à moi de faire la démarche pour rectifier l'adresse.

Je l'ai relancé plusieurs fois pour qu'il me délivre la CPI en attendant, il me répond qu'il va faire les démarches et me rappeler, ce qu'il ne fait jamais. Et quand je vais directement le voir il rejette la responsabilité sur sa secrétaire.

Je me suis renseignée auprès du service d'immatriculation pour connaître la démarche à suivre pour le changement d'adresse, ils m'ont orientée vers la préfecture de police. A la préfecture de police, ils m'informent que c'est au service d'immatriculation qu'il faut que je m'adresse. Et chacun me renvoie vers l'autre service.

A cause de l'erreur faite par le concessionnaire, je me retrouve sans aucun document pour la voiture et aucune réponse concrète sur la délivrance de ma carte grise.

J'ai perdu mon temps et mon argent en déplacements et appels téléphoniques avec une voiture que je ne peux pas utiliser. De plus l'assurance provisoire de la voiture arrive à échéance faute de carte grise.

Je souhaiterais savoir quel recours je peux avoir pour faire avancer les choses. Et est-ce que je peux me faire rembourser le service que le concessionnaire m'a facturé pour la carte grise

ou même être indemnisé pour tous ces problèmes?

Merci de votre réponse